

SIGOYER



BULLETIN MUNICIPAL N° 1

DECEMBRE 1995

SOMMAIRE

- LE MOT DU MAIRE.....	P 2
- AU FIL DES REUNIONS	P 3
- COMPOSITION DES COMMISSIONS	P 5
- A PROPOS DE.....	P 6
- REGLEMENT DE LA SALLE « LES DEUX CEUZE »	P 9
- LE COIN DES ASSOCIATIONS	P 10
- ETAT CIVIL	P 15
- PAGE PRATIQUE	P 16
- VOS SUGGESTIONS.....	P 17

Le mot du Maire,

Ce document sera deux fois par an un lien entre les élus et la population pour informer des décisions du conseil municipal, et faire partager les éléments de réflexion qui sont une aide à la décision, mais aussi pour aborder les nombreux problèmes concernant la vie d'une collectivité.

Notre commune, comme d'autres, a évolué très rapidement ces dernières années à cause de trois phénomènes essentiels:

D'une part, la modification des rapports économiques, 85% de la population de Sigoyer réalise son activité sur les deux pôles que sont Gap et Tallard;

En effet, plus d'une centaine de personnes quittent la commune chaque jour soit le quart de la population.

D'autre part, l'espace rural est identique mais géré par un petit nombre d'agriculteurs, et en contrepartie les activités commerciales, artisanales et touristiques se sont développées et ont aidé au maintien, voire à l'accroissement de la population.

Le troisième élément est le rôle de plus en plus grand de l'intercommunalité qui devra permettre d'offrir aux zones rurales des services de qualité (service de ramassage des ordures ménagères, service de secours, déchetterie, école de musique, etc.).

En 1996 la réouverture de la maison des Guérins apportera à Sigoyer une nouvelle population créatrice d'emplois.

Ce foyer de vie accueillera des handicapés mentaux et notre regard devra se faire plus ouvert et plus généreux envers ceux que la vie a blessés.

Les modifications dans les communes rurales seront encore importantes dans ces années de fin de siècle; les élus devront être attentifs et vigilants pour accompagner ces changements, mais cela devra se faire avec la plus grande participation des citoyens.

A une époque d'individualisme où l'on attend beaucoup d'une communauté, il est sans doute indispensable de se poser la question: Que pouvons-nous faire pour la collectivité?

Que cette fin d'année soit heureuse pour vous tous et j'adresse à chacune et chacun d'entre vous des vœux pour l'année 1996 avec un message d'encouragement et d'amitié.

Alain Bonnardel

AU FIL DES REUNIONS...

REUNION DU 4 JUILLET 1995 :

Premier conseil : le maire expose les méthodes de travail du nouveau conseil municipal à savoir : Elaboration d'un procès-verbal par la secrétaire de mairie, celui-ci sera remis à chaque conseiller en début de séance suivante et signé pour approbation. Publicité sera faite des réunions et des compte-rendus seront réalisés périodiquement par voie de presse. Les commissions sont constituées, voir leur composition en annexe.

REUNION DU 24 JUILLET 1995 :

Déneigement : l'engin de déneigement actuel ne donnant pas satisfaction, son remplacement est envisagé. Différentes entreprises locales de matériel agricole ont été sollicitées.

Voie communale : suite à la réunion publique du 13 juillet avec les habitants du quartier des rois et consultation des services de l'équipement, afin d'améliorer la sécurité de la VC n° 14 (les Rois-Surville), il a été décidé que cette voie serait en sens interdit (sauf tracteur agricole) à partir de l'intersection de la route départementale des Guérins sur une distance de 500 mètres, la vitesse sera par ailleurs limitée à 50 km / h. Un arrêté municipal a été pris dans ce sens.

Il apparaît urgent de répertorier les différentes voies communales, rurales et chemins d'exploitation et de revoir leur classification dans un souci d'arriver à une normalisation. Le conseil municipal décide donc d'engager les procédures de classement et de déclassement des voies « communales ».

REUNION DU 22 AOÛT 1995:

Lotissement communal : pour relancer la vente des lots communaux et pour

privilégier l'installation de jeunes ménages en résidence principale, le conseil municipal sur proposition de la commission espaces naturels et urbanisme adopte les points suivants : pour l'achat d'un terrain du lotissement communal il sera offert :

- 100 m² aux jeunes ménages sans enfant s'installant en résidence principale sur Sigoyer.

- Pour les ménages avec enfants scolarisables sur la commune (0 à 10 ans), 100 m² par enfant dans la limite de 300 m².

Chapelle de St-Laurent : la première tranche de travaux prévue sur la Chapelle de St Laurent (travaux intérieurs) va se poursuivre, les travaux de maçonnerie sont confiés à l'entreprise Arthaud, sera réalisé

- décrépiçage et crépiçage de la nef (murs).

- remise en état du plafond de la nef par badigeon à la chaux éteinte.

- sablage des piliers, de l'arc principal et des corniches.

Par respect des peintures anciennes, le chœur ne sera pas rénové.

Le financement est assuré par : 50 000 F de la paroisse (souscription), 50 000 F de subvention du Crédit Agricole, 30 000 F de la commune.

REUNION DU 29 AOÛT 1995 :

Engin de déneigement : le choix s'est porté sur un tracteur Renault Ergos 95 cv proposé par les établissements Eynaud, prix d'acquisition HT : 219 296 F, reprise prévue pour l'Unimog 100 000 F TTC.

Fontaine de Cézette : une source communale de cézette va être captée et amenée jusqu'au col des Guérins, cette opération sera menée en partenariat avec l'association de sauvegarde du patrimoine de Sigoyer et son financement sera réalisé en partie par une souscription auprès de la population.

M. De Donato construira le bassin gratuitement, M. Favier René, quant à lui, offre la canalisation et se propose de réaliser les branchements gracieusement.

REUNION DU 18 SEPTEMBRE 1995 :

Acquisition de terrain : un compromis de vente a été passé avec M. et Mme. Baillie pour l'acquisition des parcelles C1054, C103a, C994, C996, C105, C106, C107 et C108 situées à l'entrée du village (superficie 1H 93)..

Schéma d'aménagement du village : Le maire demande à tous les conseillers d'engager une réflexion sur le devenir du village, la commission urbanisme et espaces naturels assistée des architectes locaux est chargée d'une première approche.

Gestion de l'eau : l'employé communal est parfois sollicité pour des problèmes de confort personnel des usagers (notamment pour l'ouverture et la fermeture de vannes chez les résidents secondaires qui ne protègent pas leurs installations du gel). Le conseil municipal décide que les déplacements de l'employé communal seront dorénavant facturés 150 F par intervention.

En cas de rupture des vannes par manipulation incorrecte, les frais de réparation et les dégâts des eaux qui peuvent en découler seront entièrement à la charge de l'usager. Il est également prévu une facturation forfaitaire de 1 000 F en cas d'absence de compteur d'eau.

REUNION DU 6 OCTOBRE 1995 :

Salle des fêtes : le conseil municipal adopte le nom « les deux Cèze ». Mme. Galmiche qui sera responsable de la gestion de la salle présente un projet de règlement (voir article par ailleurs), celui-ci, après quelques modifications mineures, est adopté à l'unanimité.

Personnel communal : pour le bon fonctionnement de la station des Guérins, seront embauchés :

- Claude Pons par un contrat saisonnier de 3 mois sur une base de 20 heures par semaine.
- Christiane Thimon qui bénéficiera d'un contrat emploi solidarité de 12 mois.

Les futurs employés vont effectuer un stage A.F.P.S. (premiers secours) courant octobre.

REUNION DU 16 OCTOBRE 1995 :

Débroussaillage : compte tenu des problèmes rencontrés cette année pour le débroussaillage. Le maire fait part de la proposition de la commune de Pelleautier de vendre sa débroussailluse pour un prix TTC de 45 000 F. Cette acquisition semble intéressante mais il apparaît difficile de réaliser un nouvel investissement sur l'année 1995, le conseil propose d'attendre le budget 1996.

REUNION DU 30 OCTOBRE 1995 :

Aménagement du village : le conseil adopte à l'unanimité le principe de réalisation d'un schéma d'aménagement du village, cette étude se déroulera en 1996.

Cimetière : en prévision d'une réhabilitation du cimetière, un architecte du CAUE sera consulté et un dossier va être monté pour les demandes de subventions.

Logo : afin de choisir un symbole représentant la commune de Sigoyer, la population est invitée à remettre en Mairie tout projet (esquisse, dessin...).



COMPOSITION DES COMMISSIONS

Commission Finances:

Responsables: Michalinoff Jacques, Bonnardel Alain

Commission Eau Assainissement:

(regroupe l'AEP, les captages, réservoirs, périmètres de protection et station d'épuration...)

Responsable: Favier René

Membres: Sabatier Stéphane, Cornil Jean-marc

Commission voirie:

Responsable: Ligozat Jeannin

Membres: Borel Auguste, Garcin André

Commission déneigement:

Responsable: Sabatier Stéphane

Membres: Garcin André, Ligozat Jeannin

Commission Station des Guérins:

Responsable: Paul Claude

Membres: Galmiche Françoise, Sabatier Stéphane

M. Paul Claude est nommé Régisseur des Remontées mécaniques des Guérins.

Commission gestion du patrimoine et environnement:

subdivisée en:

- Bâtiments communaux, cimetière, chapelle de st Laurent:

Responsable: Favier René

Membres: Duc Serge, Ligozat Jeannin, Paul Claude

- Salle de culture et loisirs:

Responsable: Galmiche Françoise

Membres: Paul Claude, Cornil Jean-marc

- Espaces naturels et urbanisme:

Responsable: Duc Serge

Membres: Borel Auguste, Michalinoff Jacques

Commission information:

Responsable: Cornil Jean-marc

Membres: Bonnardel Alain, Michalinoff Jacques

Commission Aide Sociale:

Responsable: Cornil Jean-marc

Membres élus: Galmiche Françoise, Paul Claude

Membres nommés: Faure Lucette, Rambaud Marcelle, Chapuis Elise

Syndicat d'électrification rurale:

Responsables: Bonnardel Alain, Allemand Jean-Louis

Le maire demeure Président de droit de chaque commission.

Les commissions sont composées exclusivement de conseillers municipaux et ne sont pas publiques, toutefois celles-ci peuvent être élargies à des personnes extérieures invitées à y participer en raison de leurs compétences.

Des commissions peuvent être créées ponctuellement suivant les problèmes à résoudre.

A propos de....

L'école

Et l'école dans tout ça !

L'école ? Elle tient bon : cette année 53 élèves (20 à la maternelle - 17 C.P./CE - 16 CM) se sont précipités chez nous avec de l'énergie et de l'envie d'apprendre plein les cartables.

Cette euphorie de la rentrée 95 ne doit pas nous faire oublier les difficultés qui nous guettent à la prochaine. En effet, 12 élèves vont partir au collège et la relève semble à notre connaissance insuffisante. Nous appelons donc tous les parents, futurs parents, ainsi que le conseil municipal à être d'ores et déjà vigilants car la fermeture d'une classe signifierait à long terme la mort de notre école.

Après la musique en 93 et la lecture en 94, le projet 95 sera vert, résolument vert. Les enfants des classes primaires ont effectué un séjour d'une semaine aux Sauvas à "l'école de la forêt" dans une perspective d'éducation à l'environnement. Nos aventuriers, tout en s'amusant, y ont découvert un milieu de vie très riche en enseignement sur la faune, la flore, le travail du forestier et le respect de la nature. Cette sensibilisation sera approfondie durant l'année par une étude de l'environnement proche des enfants, ici, à Sigoyer.

Pour conclure, nous vous donnons rendez-vous à la nouvelle **salle des fêtes le 16 décembre pour notre spectacle de Noël** qui vous réservera bien des surprises.

Venez nombreux et que vive l'école!



Action sociale

La commission "action sociale" a mis en place un service de gratuité pour effectuer la vaccination de la grippe pour les personnes de plus de 70 ans. Dans notre Commune 56 personnes sont concernées et ont été informées personnellement.

Elles doivent être munies du certificat de gratuité du vaccin préalablement tamponné du cachet de leur médecin traitant.

La vaccination est assurée gratuitement par M. CORNIL Jean-Marc.

Parmi les projets :

- Un service de distribution de repas pour les personnes du 3ème âge.
- Un service téléphonique pour les personnes ayant des difficultés à remplir leurs papiers administratifs. (Se renseigner en mairie)

A partir de 1996, la maison de repos des Guérins qui a été reprise par une Association Privée, va accueillir des personnes handicapées mentales.

Nous sommes persuadés que vous saurez leur réserver votre meilleur accueil pour faciliter leur intégration. Il s'agit de personnes qui ont besoin de chaleur humaine et doivent bénéficier de la considération de toute la population.

Si vous êtes sollicités par des démarcheurs à domicile et importunés par des relances téléphoniques, comme cela nous a été signalé, vous pouvez soit téléphoner à la mairie, soit à la Gendarmerie.



ENVIRONNEMENT

Un changement de comportement de chacun d'entre nous est nécessaire par rapport à l'évolution des systèmes de traitement des déchets :

Il n'existe pas sur la commune de site de classe 3 pour les dépôts inertes (gravats, terre...), les dépôts sauvages sont donc interdits.

Au torrent de Baudon (parcelle privée) sont cependant tolérés les déchets verts (gazon, branchages) et la terre végétale (les autres dépôts inertes seront transportés sur le site de La Garde).

-Ayez le geste recyclage : des colonnes à verre, à papier, à plastique... seront bientôt disponibles à la déchetterie de Tallard (ouverture prévue en Avril 96).

-Evitez absolument de déposer les déchets non autorisés (gravats, gazon...) dans les conteneurs, sachez que l'enlèvement et le transport des ordures ménagères au Cannet des Maures coûtent 700f, la tonne évacuée! Chaque manquement a un coût pour la collectivité et des répercussions sur votre feuille d'impôts !

-Pour les encombrants, la C.C.T.B a mis en place un service gratuit de collecte des objets encombrants (appareils électroménager, vieux sommiers, matelas, vieux meubles....).

QUAND ? Une tournée est organisée le dernier mercredi de chaque mois.

COMMENT ? Il fonctionne sur simple appel téléphonique au 92.54.16.66 en indiquant clairement :

- Vos coordonnées ;
- La nature et le nombre d'objets ;
- La localisation (ils doivent être sortis et placés en bordure de chaussée) ;
- Le poids approximatif ;

-Pour une meilleure hygiène à la fois pour les habitants de la commune et pour le personnel de collecte, utilisez des sacs plastiques pour vos déchets ménagers.



Station des Guérins

La commission «Station des Guérins», comprend les élus et le président du ski club Pascal Ausset.

Cette commission animée par Claude Paul devra harmoniser les relations entre la commune de Sigoyer et le Ski Club afin d'optimiser le fonctionnement de la station. Dans le souci de faire participer un maximum de personnes à la vie de la station, les tarifs suivants ont été arrêtés :

- Demi-journée: 25f
- Journée: 40f
- Semaine: 200f

Pour les habitants de Sigoyer, il est prévu des forfaits saison :

- Enfants: 150f
- Adulte: 250f

Les enfants scolarisés dans les communes de la CCTB bénéficieront des mêmes conditions.

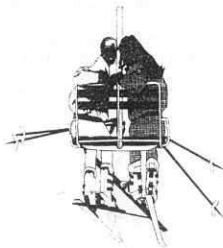
Pour obtenir un forfait saison, il faudra fournir obligatoirement une photo d'identité.

Le fonctionnement de la station sera assuré par Mr Pons Claude, Melle Thimon Christiane, Mr Tourrés J-François.

Ouverture de la station :

Mercredi, Samedi, Dimanche, hors vacances scolaires.

Tous les jours pendant les congés scolaires de la zone, et à la demande en fonction des besoins des écoles.



Salle des deux Céüze

règlement

Article 1 :

La salle de Sigoyer est gérée par le Conseil municipal sous la présidence de son Maire.

Article 2 : Conditions générales de location .

la salle peut être louée à des associations ou des particuliers. Toute personne désireuse de louer ladite salle doit en faire la demande par écrit au maire de la commune. Cette demande est établie en deux exemplaires signés par le maire et le demandeur. L'original est conservé dans les archives de la mairie, l'autre exemplaire est remis au pétitionnaire.

Article 3 :

La salle est attribuée en priorité à la municipalité et aux associations communales déclarées. En dehors des dates retenues par la municipalité et les associations concernées, la salle pourra être louée à toutes personnes en faisant la demande comme précisé ci-dessus.

Article 4 : Tarification .

- Utilisation par les associations communales déclarées à but non lucratif : gratuité totale (location et caution)
- Utilisation par des particuliers ou associations extérieures à la commune : 1 000 F
- Pour les habitants de la commune : 500 F
- Les tarifs s'entendent pour des manifestations dont la durée totale ne dépasse pas 24 heures.
- Le local sera rendu propre, sinon option nettoyage, coût : 400 F

Article 5 : Caution .

Une caution de 2 000 F sera demandée aux utilisateurs. Cette caution sera restituée si aucune dégradation n'est constatée après la manifestation. Si les dégâts causés sont supérieurs à la somme de 2 000 F, l'utilisateur prendra à sa charge tous les frais de remise en état, et la somme de 2 000 F viendra en déduction des frais engagés.

La commune s'engage, quant à elle, à fournir la salle en bon état de propreté, le mobilier en parfait état d'utilisation ou de fonctionnement.

Article 6 :

La location et la caution sont exigibles dès la signature du contrat. (chèques bancaires à l'ordre de la Trésorerie de Tallard).

La salle sera réceptionnée avant et après chaque manifestation, avec un état des lieux.

Article 7 :

L'utilisateur fera toutes les démarches nécessaires auprès des administrations concernées (Impôts, Sacem, Urssaf, etc....) et sera redevable envers ces organismes.

Article 8 :

A la signature du contrat, le demandeur devra fournir une copie de sa police d'assurance en responsabilité civile et déchargera la commune pour tout accident ou incident qui pourrait survenir aussi bien dans la salle que sur le terrain qui l'entoure.

Article 9 :

Le conseil municipal peut, à tout moment, modifier un ou plusieurs articles du présent règlement qui sera applicable une fois approuvé par délibération du conseil municipal.

Article 10 :

Les clés de la salle, sont à retirer auprès du responsable dont le nom sera communiqué à la signature du contrat.

Article 11 :

Les personnes qui enfreindraient les dispositions du présent règlement s'exposent à des poursuites.

DENEIGEMENT

La commune est équipée d'un tracteur Renault 4 roues motrices et d'une étrave Bialler.

Cet équipement sera conduit par l'employé communal.

Le temps nécessaire pour effectuer le déneigement sur l'ensemble des voies communales et privées de Sigoyer est de 10 heures pour un parcours de 50 Km environ.

Il n'est donc pas possible de déneiger toutes les voies avant 8h du matin même si le tracteur tourne une partie de la nuit, et nous faisons donc appel à la compréhension des habitants de la commune.

Recommandations en cas de chute de neige :

- Il peut être judicieux de garer votre véhicule à proximité d'une route départementale.

- Il est souhaitable que votre véhicule n'encombre pas les voies communales souvent étroites.

- Les parties privatives seront déneigées sous la responsabilité des propriétaires, la commune ne pouvant être responsable de dégâts éventuels. Si vous souhaitez qu'une partie privative ne soit pas déneigée, veuillez le signaler en mairie.

- Sur les voies d'accès privées mettez en place des jalons peints en rouge de façon à signaler l'espace à déneiger et les endroits sensibles.

- En cas de tourmente : attendre que les conditions s'améliorent.

TELEPHONE : A n'utiliser qu'avec la plus grande modération.

Certes, nous comprenons toutes les urgences ; la seule véritable urgence étant la maladie ou l'accident.

Bon hiver à tous les Sigoyards !



SALLE «Les deux Cèze»

Historique: Devant l'état de délabrement de la salle des fêtes, la municipalité précédente décide en 1994, la démolition de l'ancienne salle et la construction sur le même site d'un nouveau bâtiment.

Les travaux qui ont débuté en Avril 1995, se sont achevés, dans les délais en novembre de la même année.

Son inauguration officielle est prévue le 17 décembre 1995 à 15h en présence des personnalités du département, toute la population est cordialement invitée.

Son coût : 1 200 000f H.T.

Son financement:

- Subvention de la Région 297 000f
- Subvention du Département... 80 000f
- Emprunt..... 200 000f
- Autofinancement..... 623 000f

Son utilisation : Pour le bon fonctionnement de cette salle, un règlement a été défini (voir page suivante), pour son utilisation vous devez contacter madame GALMICHE Françoise responsable de la gestion de la salle.



Le coin des associations

PLANETE MOMES SIGOYER

Cette association de parents d'élèves (loi 1901) a été créée dans le but de sauvegarder le 3ème poste de l'école (maternelle) : création d'un accueil-repas grâce aux subventions et aux locaux de la Mairie pour que les enfants restent scolarisés sur Sigoyer.

Dans le même temps des activités ont été proposées aux enfants du village : sortie V.T.T., sortie "Tête dans les étoiles" (Juillet '95), cinéma à Noël, Carnaval, peinture et dessin, cours de piano par l'école de Musique de Tallard.

De plus en plus d'enfants participent aux activités proposées, la Planète se porte bien et tourne rond.



Foyer d'animation

Les activités du Foyer d'animation se sont considérablement modifiées pendant ces dernières années : la fête Patronale a disparu; peut-être reverra-t-elle le jour sous une autre forme, à une autre date. Le projet existe, espérons que nous pourrons le réaliser...

Nous n'assurons plus certaines activités d'hiver, l'arbre de Noël avec la distribution de jouets, et le loto : Planète Mômes et l'école ont pris le relais, avec beaucoup de succès.

Par contre, nous avons maintenu les concours de cartes : belote, mounes au cours de l'hiver. Et tous les vendredis soir, sur la place, de fin juin à début septembre,

un concours de pétanque voit s'affronter environ une trentaine d'équipes.

Mais la Fête la plus spectaculaire, la plus animée, la mieux fréquentée, reste la Nuit de la St-Jean : on y brûle Caramantran en mangeant et en se désaltérant, avant de danser jusqu'à extinction des feux !!

Et nous restons à la disposition de la Municipalité pour toute organisation imprévue ou inhabituelle. Quelques bonnes volontés supplémentaires seraient les bienvenues, Sigoyer ne pourrait qu'y gagner.

Le Président
B. Dall'agnola



Bibliothèque Centrale Départementale de Prêt Relais de Sigoyer

Il est ouvert tous les vendredis de 16h à 16h30 pour les scolaires, de 16h30 à 17h pour les adultes.

Le stock de livres est renouvelé trois fois par an par le bibliobus ; les livres fournis sont ceux qui ont pu être demandés par les lecteurs. Il suffit d'en faire la demande à la Responsable du Relais.

Le dépôt comprend romans, biographies, policiers, documentaires variés et un stock important d'albums, documents, B. D pour les enfants.

N'hésitez pas à venir chercher de la lecture pour occuper les longues soirées d'hiver. Le prêt est gratuit.

La responsable du Relais
C. Robert



Le Ski à Sigoyer 95-96

Le bulletin d'information imprimé par la mairie nous permet de vous tenir informés des nouvelles pour la saison 95-96.

Administration :

Réforme : Après un vote des Présidents au comité régional, le siège social est déplacé de Marseille à Embrun ; ce qui facilite la communication entre le siège et le club.

Matériel : Nous avons acheté du nouveau matériel pour le plaisir de tous (ski, surf, chaussures). Des permanences seront tenues pour les locations.

Planning : Les samedis-neige reprendront à partir de début janvier :

- Passage des étoiles par les enfants volontaires.

- Grand Prix des Guérins pendant les vacances de février.

- Essais de mise en place d'un jardin des neiges pour les tout petits.

Ski de fond : Nos deux responsables du fond (MM. Micconnet et Paul Patrice) s'occuperont de l'entretien des pistes (damage, balisage). Ils demandent aux promeneurs de respecter leur travail et d'éviter de marcher dans les traces de ski. Merci.

Compétition : Deux stages sont prévus par le comité citadin : un aux vacances de Noël et l'autre aux vacances de février plus les courses au calendrier régional. Nous allons faire un entraînement pour l'équipe compétition. J'espère que cette équipe s'étoffera.

En attendant le blanc manteau qui fait notre joie à tous, je vous souhaite une bonne saison sportive.

Le Président du Ski Club
Pascal AUSSET



A. C. C. A. Diane des Essarts. Des chamois à Sigoyer ?

Si, au cours d'une promenade sur la Grande ou Petite Ceûze vous apercevez un animal ressemblant à un chamois, ne vous étonnez pas : vous n'êtes pas victime d'une hallucination....

Déjà des chamois isolés avaient fait de brèves apparitions ; l'an dernier trois chamois avaient élu "Les Dérouchas" de Ceûzette pour domicile, avant de choisir un autre territoire, semble-t-il.

Cette année, la Fédération Départementale des Chasseurs, en liaison avec les autorités compétentes et l'Office National des Forêts, à l'aide de crédits européens, a procédé à un essai d'introduction du chamois dans le massif de Ceûze-Aujourd'hui. Prélevés dans la partie briannonnaise du Parc National des Ecrins, acclimatés un certain temps dans un parc à Châteauneuf d'Oze, dix de ces animaux, six mâles et quatre femelles, ont été lâchés cet été. Chacun d'eux porte un collier émetteur de couleur, ce qui permet leur localisation et leur identification. Il semblerait que l'un d'eux ait élu domicile dans la forêt domaniale de Ceûze, où il a été localisé en septembre, et aperçu en octobre par un de nos sociétaires.

Naturellement, ils ne sont pas chassés. Deux femelles ont mis bas depuis leur lâcher. L'A.C.C.A. de Sigoyer participe aux réunions faisant le point sur cette opération, même si la majorité des chasseurs de la commune n'approuve pas la présence d'un gibier inconnu jusqu'ici sur son territoire, et susceptible de troubler les chasses traditionnelles.

Verrons nous un jour une harde de chamois aussi importante que la colonie de marmottes bien installée aux Ubacs de la Petite Ceûze ?

Jacques GOSSELIN
Garde Chasse.



ASSOCIATION POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE DE LA COMMUNE DE SIGOYER

L'association a été créée par un dépôt des statuts auprès de la préfecture des Hautes-Alpes le 12 août 1994. Sa publicité est parue au journal officiel du 24 août 1994.

Son objectif est très large puisqu'il concerne la conservation, la remise en état, la protection du patrimoine au sens large, de la grotte des Maquisards et de monuments divers. Aussi l'association fait-elle appel à tous les habitants de la commune, anciens et nouveaux, pour en devenir membre afin que puissent être exprimés tous les souhaits, toutes les idées qui contribuent aussi bien à la protection du patrimoine qu'à l'embellissement du cadre de vie de la commune. Devenir membre ne coûte que la modeste somme de 50 F par an.

L'association entend agir en étroite collaboration avec la municipalité, ce qui s'est concrétisé à l'occasion de la commémoration des événements survenus à la grotte des Maquisards à Cèze, et se manifeste aujourd'hui pour la réalisation du projet d'une fontaine au col des Guérins, et surtout pour la remise en état de la chapelle de St Laurent construite au XIIème siècle, seul véritable monument historique de la commune, bien qu'il ne soit pas envisagé d'en demander le classement.

La première assemblée générale de l'association s'est tenue vendredi 8 septembre à l'hôtel Muret, la prochaine aura lieu durant l'été 1996. En attendant, les membres peuvent faire part de leur idées et suggestions au bureau de l'association, composée de Mesdames Marie-Jeanne Paul et Marcelle Rambaud et de Monsieur Lucien Rambaud.



CLUB DU 3ème AGE

C'est le 12 mars 1980 qu'était envoyée à la préfecture des Hautes-Alpes la déclaration d'association « club du 3ème âge de Sigoyer » ayant pour but les rencontres amicales et l'organisation de loisirs pour les personnes du 3ème âge.

Le bureau était composé de : Président, Fernand Para ; vice-président, Mesmin Garcin ; secrétaire, Fernand Borel ; trésorier, Adrien Nal ; membres, Mmes Marie-Louise Muret, Fernande Sabatier, Germaine Chardan, Yolande Lagarde, MM. Georges Amaridon, Arsène Garcin, Fernand Millon.

Lors de l'assemblée générale du 3 mars 1990, M. Fernand Para annonce qu'il quitte la présidence pour des raisons de santé, plusieurs membres décident également de se retirer. Après un échange de vues, un nouveau bureau est élu avec la composition suivante : Présidente, Marcelle Rambaud ; vice-président, Raymond Para-Aubert ; secrétaire, Jean Grimaud ; trésorier, Adrien Nal ; membres : Mmes Fernande Garnier, Germaine Chardan, Jeanine Rambaud, MM. Joseph Rambaud, Maurice Garnier, Georges Amaridon, Sylvain Escallier, Maurice Para, Arsène Garcin.

Pour 1995 le club compte 105 membres actifs dont bon nombre habitent Sigoyer ; d'autres, nés ici, mais qui, pour des raisons familiales ou de travail, vivent ailleurs, adhèrent au club. C'est pour eux un retour aux sources, à leurs racines, et chaque rencontre donne lieu à d'amicales conversations. C'est aussi l'occasion de remuer ensemble les souvenirs d'enfance, souvent à l'aide de vieilles photos, et inévitablement quelqu'un évoque le souvenir de Monsieur Reynaud. Plusieurs personnes des villages environnants appréciant la convivialité du groupe, adhèrent aussi au club ce qui permet « d'en élargir le cercle » et de créer de nouveaux liens.

Toute une vie basée sur le travail a vivifié le désir de profiter de la retraite pour voyager, connaître d'autres régions et prendre le temps de se rencontrer. C'est ainsi que : en mai 1995 nous étions au Futuroscope à Poitiers, retour par la côte Atlantique ; en juin, nous visitons l'île de Porquerolles ; en juillet, c'était Sigoyer Malpoil dans le 04, Vaumeilh et la Citadelle de Sisteron ; en septembre, le lac de St-Apollinaire ; en octobre, repas anniversaire au restaurant Muret ; en novembre, visite du Lycée Agricole et en décembre ce sera le traditionnel goûter de Noël ; il aura lieu le **Jeudi 21 décembre à partir de 13 h30 à la salle « les deux Ceûze ».**

Monsieur le Maire nous offrant la salle autant de fois que nous le désirons, il sera possible de se réunir tous les 15 jours (ou plus) pour jouer aux cartes, au Scrabble, etc... En janvier 1996 aura lieu l'Assemblée Générale : ce sera le moment du renouvellement des cartes avec, nous l'espérons, de nouveaux venus qui seront accueillis avec joie et amitié. Amitié étant le mot « phare » de notre club.



Anciens Combattants et Prisonniers de Guerre

Témoignage de Monsieur Fernand PARA, lors de la cérémonie commémorant l'Armistice du 8 Mai 1945.

"Je suis né le 7 Décembre 1912, au hameau de St-Laurent.

Comme tous mes camarades mobilisés en août 39 dans la vallée de

l'Ubaye, aux forts de Tournoux, dans la D.A.T. (défense aérienne du territoire), pour Noël ma compagnie fut transférée à Verdun. J'étais en permission au mois d'avril 1940 ; n'ayant pu rejoindre Verdun, je fus muté au 3ème Chasseurs Pyrénéens. Le 18 juin, je suis fait prisonnier à Belfort, puis emmené à Mulhouse où je suis resté 5 semaines : bien que nous soyons encore en France, j'appris bien vite ce qu'était la faim.

Au mois d'août on nous fit traverser le Rhin pour embarquer dans des wagons à bestiaux, où il pleuvait aussi bien à l'intérieur que dehors, enfermés pendant deux jours et deux nuits : si la faim est mauvaise, la soif est encore pire !

Nous sommes débarqués à 2 heures du matin au fond de la Prusse Orientale, capitale Koenigsberg, le jour était déjà levé, puis rassemblés dans un camp de triage. Je fus envoyé en commando pour travailler à la construction d'un hôpital. Nous étions plus de 600, le premier hiver fut terrible : le froid, la faim, et des moments difficiles nous ont tout particulièrement marqués, ces souvenirs ne s'effaceront jamais.

Tout près de mon camp il y avait un camp de femmes françaises juives déportées. Quand elles revenaient du travail, elles se tenaient par quatre pour ne pas tomber ! En arrivant au camp, certaines allaient fouiller dans les poubelles : tristes souvenirs ! Un jour je pus m'adresser à l'une d'elles qui me dit : « je suis de Grenoble, j'étais dans l'enseignement ; vois-tu, tous les vêtements que je possède, je les ai sur moi, ils sont sales, j'ai froid, j'ai faim, je suis malade, je crois que jamais je ne reverrai la France ! » Bien vite nous avons échangé nos adresses...

Libérés par l'Armée Rouge au mois d'avril 1945, puis embrigadés par elle afin de garder les travailleurs Allemands (ils nous avaient donné un fusil), ce n'est que le 9 mai qu'il nous conduisirent dans un camp de triage afin d'être dirigés vers la France. Après avoir traversé l'Allemagne,

la Hollande, la Belgique, j'arrivai à Lille, et enfin le 20 juin en gare de Veynes !

Le coeur serré autant que nous l'étions dans la voiture de Mesmin Garcin venu me chercher, émus autant les uns que les autres nous ne trouvions aucune conversation....J'étais assis entre Mesmin et ma mère, je me souviens lui avoir dit : « mais, maman, tu n'as rien à me dire ? ». Nous arrivons au col des Courtès ; revoyant mon quartier, mon village, son église, son clocher, je ne puis m'empêcher de verser quelques larmes. Vous étiez tous rassemblés sur le pont, empêchant la voiture d'aller plus loin. La premier

personne qui vint vers moi, me tendant la main, ce fut mon instituteur M. Reynaud me disant : « Fernand, si tu ne sais plus parler français parle-moi en patois mais surtout pas en Allemand ! »

Les salutations terminées, j'eus bien vit les bras chargés de fleurs, et cette image est gravée en mon coeur. Depuis le 16 juin 1944, date du débarquement, ma famille était sans nouvelles de moi



POUR LE PLAISIR DES YEUX :

Il serait souhaitable d'organiser un enlèvement des outils abandonnés, vieilles voitures etc... qui sont éparpillés dans notre paysage, aidez nous...

Si vous souhaitez faire enlever ces rebuts, signalez-le à la Mairie, en précisant le lieu et la nature de l'objet. Si vous avez des difficultés pour mettre cet enlèvement à portée de camion, nous pourrons vous apporter l'aide d'un engin.

Le Conseil Municipal.



ETAT-CIVIL 1995:

NAISSANCES :

- BLAY Timothé Bryan né le 8 Avril
- MITTRE Samy né le 14 Avril
- RENCHET Juliette née le 2 Mai



MARIAGES :

- JEANJEAN Marysette et MATHIEU Jean-François le 25 Février
- AÏCHOUN Tahousse et BAAL Jacques le 1 Avril
- LUSZCZYNSKI Sabine et COTTENCIN Pascal le 3 Juin
- ALLAIS Florence et LEPRON Sébastien le 2 Septembre
- MODANESE Corine et SOLENGHI JEAN-Pierre le 2 Octobre



DÉCÈS :

- GARCIN Michel le 28 Mars
- BENOITS Jean le 21 juillet

Les actes intervenus après le 1^{er} Décembre n'ont pas été publiés dans ce bulletin

PAGE PRATIQUE :

MUNICIPALITE :

MAIRE : BONNARDEL Alain..... ☎ 92 57 91 30
ADJOINT : LIGOZAT Jeannin..... ☎ 92 57 81 66

MAIRIE :

SECRETARIAT ☎ 92 57 83 31
(télécopieur à disposition de la population)..... Télécopie 92 57 96 09
OUVERTURE AU PUBLIC : lundi, mercredi et vendredi de 14 à 17 heures

SALLE « LES DEUX CEÛZE » :

RESPONSABLE : GALMICHE Françoise..... ☎ 92 57 86 73

ECOLE :

DIRECTRICE : BOURGES Pascale..... ☎ 92 57 91 12

POSTE :

RECEVEUR : DALL'AGNOLA Bruno..... ☎ 92 57 88 88

C.C.T.B.

DIRECTEUR : VOLLAIRE Gilles..... ☎ 92 54 16 66

SECOURS :

POMPIERS ☎ 18
GENDARMERIE..... ☎ 17 ou 92 54 20 05
SAMU ☎ 15

CONCILIATEUR :

M. GAZON : permanence en mairie de GAP, les premier et troisième mercredi de chaque mois.

ASSISTANTE SOCIALE :

Mme. BONDARNAUD Sylvette..... ☎ 92 54 10 14



VOICI NOTRE PREMIER BULLETIN MUNICIPAL

Notre ambition est d'en faire un bulletin intéressant et attractif.

C'est pourquoi nous pensons que votre avis nous sera précieux.

Vous paraît-il complet ?

OUI ☐

NON ☐

Quelles sont vos suggestions.....

.....

.....

.....

.....

(Suggestions à remettre dans la boîte aux lettres de la mairie)

